

23 novembre 2017

**Congrès bisannuel de la Fédération des travailleurs de l'Ontario**  
**Réglons les comptes avec notre  
propre classe dirigeante**



**Congrès bisannuel de la Fédération des travailleurs de l'Ontario**

- **Réglons les comptes avec notre propre classe dirigeante**
- **Les défis qui se posent pour les travailleurs de l'Ontario - Enver Villamizar**

**Les libéraux et les conservateurs de l'Ontario adoptent une loi de retour au travail contre le personnel scolaire des collèges en grève**

- **Négociez, ne dictez pas!**
- **Félicitations à tous ceux qui ont lutté pour affirmer les droits de tous! - David Starbuck**

**L'entreprise du ministre des Finances Bill Morneau prend le contrôle du régime de retraite de Stelco**

- **Les parasites s'engraissent à même les pensions des travailleurs**

- **Administration du régime de retraite de Stelco pour un frais d'utilisateur convenu par contrat**

### **Des métallos du Québec en grève intensifient leur campagne nationale et internationale**

- **Intensifions l'appui aux travailleurs de CEZinc en lutte pour leur dignité et leurs droits! - Pierre Chénier**

### **La propagande au sujet d'une pénurie de main-d'oeuvre dans l'industrie du camionnage**

- **Les camionneurs discutent de la nécessité de s'organiser à la défense de leurs droits dans toutes les conditions - Normand Chouinard**

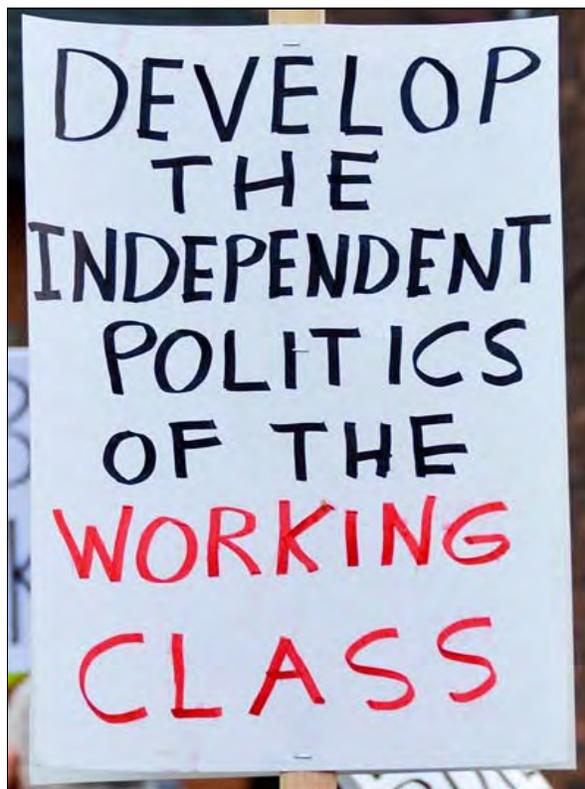
---

## **Congrès bisannuel de la Fédération des travailleurs de l'Ontario**

### **Réglons les comptes avec notre propre classe dirigeante**

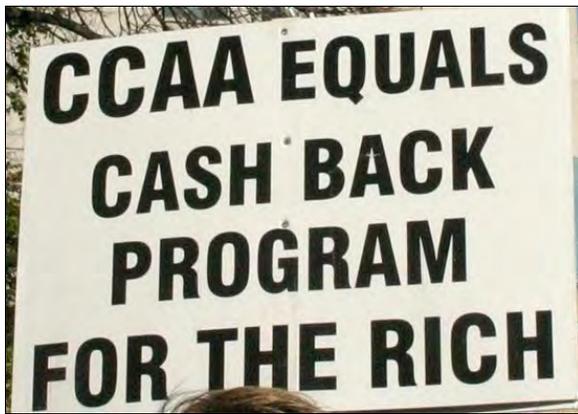
La Fédération des travailleurs de l'Ontario (FTO) tient son Congrès bisannuel sous le thème « Power ON » (Activer notre pouvoir) du 20 au 24 novembre 2017 à l'hôtel du Centre Sheraton de Toronto.

C'est le dernier congrès de la fédération avant les élections provinciales qui doivent se tenir le 7 juin 2018. Il se tient alors que les libéraux de Justin Trudeau semblent s'apprêter à signer le Partenariat transpacifique (PTP) auquel s'est fortement opposée la classe ouvrière de l'Ontario aux dernières élections, en particulier les travailleurs de l'automobile. Pendant ce temps, alors qu'il s'agit de prendre en main la lutte ici contre la classe dirigeante canadienne et son gouvernement Trudeau qui a assujéti le Canada à l'autorité des États-Unis, les travailleurs organisés de l'automobile, qui sont concentrés principalement en Ontario, se font dire de joindre leurs efforts à ceux de l'administration Trump pour attaquer le Mexique dans le cadre des négociations de l'ALÉNA. L'objectif, dit-on, serait d'élever les salaires et les standards au Mexique pour que les monopoles ne puissent pas s'en servir pour abaisser les salaires des Canadiens et menacer de déménager la production au Mexique.



Au même moment, les métallos qui mènent une lutte déterminée et continue contre le vol légalisé qui se fait sous les auspices de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) et pour s'engager dans une nouvelle direction d'édification nationale au sein d'une économie qui subvient à ses besoins, se font dire d'abandonner leur propre pensée et leur propre vision du monde pour suivre aveuglément Trudeau et Trump dans leur opposition au soi-disant dumping de l'acier par les Chinois au Canada, qui serait

devenu le problème principal. Les libéraux de Justin Trudeau refusent de défendre ce qui appartient de droit aux travailleurs canadiens, y compris leurs pensions, leurs avantages sociaux, leurs aciéries, leurs emplois et leur économie, lesquels sont des choses que les Canadiens peuvent contrôler. On dit aux métallos et à d'autres travailleurs d'oublier la réalité à laquelle ils sont confrontés et d'abandonner leurs propre lutte contre les monopoles américains et les autres monopoles étrangers qui détruisent l'industrie canadienne de l'acier et l'économie plus généralement. Abandonnez vos propres demandes dans le cadre d'un projet d'édification nationale, se font dire les travailleurs ; ralliez-vous derrière tel ou tel monopole qui a de la difficulté à concurrencer d'autres monopoles à l'échelle mondiale. Considérez chaque demande des monopoles et de la classe dirigeante comme la vôtre et renoncez à organiser vos propres forces ouvrières pour une lutte déterminée et indépendante pour vos droits, pour une nouvelle direction de l'économie et pour l'édification nationale, ce qui veut nécessairement dire régler les comptes avec notre propre classe dominante ici même au Canada.



L'élite dirigeante fait des pieds et des mains pour présenter les problèmes auxquelles la classe ouvrière fait face comme étant « quelque part ailleurs » dans un espace mondial soi-disant organisé par des forces obscures que les Canadiens ne peuvent pas contrôler et en fait ne veulent pas contrôler. Les travailleurs canadiens veulent contrôler les affaires qui les affectent directement dans l'ici et le maintenant et dans la réalité concrète du Canada. Pour bloquer ce désir de contrôler leurs affaires, la classe dirigeante tente de détourner les travailleurs canadiens vers

d'autres voies, les incitant par exemple à s'organiser comme une masse votante derrière différentes variantes d'un ordre du jour qui sert les riches et ne provient pas de la pensée et de la conception du monde de la classe ouvrière. C'est ce qui s'est passé en 2015, lorsqu'on a fait pression sur les travailleurs pour qu'ils votent pour l'ordre du jour néolibéral d'austérité de Trudeau en opposition à la variante de Harper, au lieu que la classe ouvrière ait son propre objectif et ordre du jour.

La classe ouvrière doit s'attaquer à ce problème d'être constamment poussée à s'aligner derrière des intérêts qui ne sont pas les siens si elle veut espérer aller de l'avant. On assiste à l'heure actuelle aux tentatives de la classe dominante de rallier la classe ouvrière derrière des ajustements aux lois du travail de l'Ontario. Des réformes qui servent la classe ouvrière au sein du régime bourgeois de démocratie représentative sont possibles seulement si la classe ouvrière mène une lutte déterminée pour ses propres droits, pour son propre ordre du jour et objectif et place fermement ses intérêts comme étant ceux de la nation. Si les travailleurs réduisent leur objectif à celui d'ajuster des lois du travail qui ne proviennent pas de la classe ouvrière elle-même et de sa propre pensée et conception du monde, cela ne servira pas leur lutte à la défense de leurs droits et de leur mouvement pour leur émancipation.

La classe ouvrière a mis de l'avant des demandes très importantes de changements aux lois du travail et à d'autres lois afin de servir ses propres intérêts. Par exemple, les travailleurs ont mis à l'ordre du jour la défense des pensions qu'ils ont et de l'extension des pensions à tous.

Les métallos, leurs alliés et les travailleurs de différents secteurs de l'économie luttent pour mettre fin au vol légalisé en vertu de la LACC de ce qui leur appartient de droit, dont leurs pensions.

Les travailleurs réclament justice pour les camarades accidentés, le retrait des lois qui visent à miner le droit de s'organiser et de négocier collectivement et ils demandent la fin des lois du travail qui créent des couches de travailleurs ayant des droits différents selon qu'ils sont citoyens ou non ou

selon d'autres considérations.

Les travailleurs demandent que cesse l'ordre du jour néolibéral d'austérité, qu'on augmente les investissements dans les programmes sociaux et qu'on cesse de payer les riches.

La classe ouvrière demande que le Canada mette fin à sa participation dans les guerres prédatrices au service de diverses alliances impérialistes au nom du maintien de la paix. Les travailleurs s'opposent à l'ingérence du Canada dans des pays comme le Venezuela, la Corée, Haïti et dans toute région du globe que les impérialistes américains ont prise pour cible. Les travailleurs veulent un gouvernement antiguerre et ils veulent faire du Canada une zone pour la paix.



Les délégués au Congrès de la FTO peuvent faire progresser leur cause en soulevant de toutes les façons possibles ces questions importantes parmi les travailleurs quand ils retournent chez eux, et ainsi entreprendre de régler les comptes avec leur propre classe dirigeante.



---

## Les défis qui se posent pour les travailleurs de l'Ontario

- Enver Villamizar -

Au moment où la Fédération des travailleurs de l'Ontario tient son congrès bisannuel à Toronto, l'adoption de la loi de retour au travail par le gouvernement ontarien contre le personnel scolaire des collèges en grève préoccupe de nombreux travailleurs.

En adoptant cette loi de retour au travail contre le personnel scolaire en grève, le gouvernement Wynne poursuit la criminalisation des luttes grévistes des travailleurs. Pour cacher un peu les choses et avoir l'air d'adoucir les coups qui sont portés, le gouvernement impose l'arbitrage (dans ce cas-ci, la médiation-arbitrage). Mais en forçant l'arbitre de façon très explicite à agir à l'intérieur des paramètres de l'austérité antisociale du gouvernement, le gouvernement fait de l'arbitre son serviteur. Cela lui permet d'imposer une convention collective sans avoir à le faire directement. Il s'assure aussi que l'arbitre va agir strictement à l'intérieur des paramètres fixés par lui plutôt que selon les besoins des travailleurs qui livrent les différents services et des gens qui les utilisent.



C'est devenu un mécanisme préféré de l'élite dirigeante en Ontario d'essayer d'éliminer le droit des

travailleurs d'avoir véritablement voix au chapitre sur les salaires et les conditions de travail en présentant l'arbitrage comme une « alternative ». Depuis 2008, lorsque le gouvernement ontarien a forcé le retour au travail des employés du transport public, il a cherché à abolir le droit de grève au nom de la « protection du public » tout en s'assurant que les arbitres et le régime d'arbitrage ne vont pas faire les investissements accrus qui s'imposent dans les services publics. Il s'agit là du programme général de la classe dirigeante en Ontario puisque les progressistes-conservateurs ont aussi fait leur cette demande, à la fois lorsqu'ils participaient au gouvernement minoritaire des libéraux et lorsqu'ils étaient dans l'opposition dans un gouvernement libéral majoritaire.

En 2011, le banquier Don Drummond a été chargé par le gouvernement libéral de Dalton McGuinty de proposer une restructuration d'ensemble des services publics de l'Ontario pour libérer des milliards de dollars de revenus publics par le biais de la dette et du financement déficitaire et d'autres manoeuvres directes pour payer les riches en faveur des monopoles que favorisaient les libéraux. Le rapport Drummond, qui a été publié en 2012, a abordé la question des relations de travail et cherché à « ré-équilibrer » le régime des relations de travail dans son ensemble pour empêcher les travailleurs --surtout ceux du secteur public -- de défendre ou d'améliorer leurs conditions de travail sous prétexte que cela représentait un coût inacceptable pour le gouvernement et le « contribuable ». En même temps, les milliards de dollars en paiements d'intérêts à cette même banque TD pour laquelle Drummond avait déjà travaillé de même que les paiements à d'autres monopoles en Ontario n'ont pas été présentés comme un coût devant être réduit mais comme la raison d'être de la restructuration.

Le rapport de la Commission de la réforme des services publics de l'Ontario que présidait Drummond appelait le gouvernement à « établir des critères objectifs spécifiques et bien définis dont les arbitres de différends seraient tenus de tenir compte lorsqu'ils formulent leurs décisions. Par exemple, le critère portant sur la 'capacité de payer' devrait être élargi de manière à inclure l'environnement économique et financier et des critères de productivité, dans le cadre des décisions d'arbitrage ».



Le programme des libéraux est le programme de l'élite dirigeante d'utiliser toute occasion qui se présente de limiter le droit des travailleurs de dire Non et de dépeindre les travailleurs comme un « coût » tandis que payer les riches va de soi et ne doit pas être remis en question. Dans le cas de la grève du personnel scolaire des collèges, la façon dont cela est fait est par le recours au régime d'arbitrage et à la normalisation des nouvelles instructions qui établissent les critères que les arbitres doivent suivre.

Le gouvernement est allé au-delà de la simple demande que l'arbitre doit baser son jugement sur la « capacité de payer » d'un employeur. Le gouvernement établit d'autres critères qui l'empêchent de faire autre chose qu'imposer l'austérité néolibérale. La loi de retour au travail du personnel scolaire des collèges reprend mot pour mot ce qu'a dit la loi de 2008 qui a mis fin à la grève des travailleurs de la Société des

transports de Toronto en ce qui a concerne les limites du pouvoir décisionnel de l'arbitre.

La loi se lit ainsi dans les deux cas :

« Pour rendre sa sentence, le médiateur-arbitre prend en considération tous les facteurs qu'il estime pertinents, notamment les critères suivants :

« 1. La capacité de payer de l'employeur compte tenu de sa situation financière.

« 2. La mesure dans laquelle des services devront peut-être être réduits, compte tenu de la sentence arbitrale, si les niveaux de financement et d'imposition actuels ne sont pas relevés.

« 3. La situation économique prévalant en Ontario.

« 4. La comparaison, établie entre les employés et des employés comparables des secteurs public et privé, des conditions d'emploi et de la nature du travail exécuté.

« 5. La capacité de l'employeur d'attirer et de garder des employés qualifiés.

« 6. Les objets de la *Loi de 1997 sur le règlement des différends dans le secteur public.* »

En 2015, les libéraux de Kathleen Wynne ont adopté une loi de retour au travail contre quatre groupes de travailleurs en grève du secteur de la maternelle au secondaire qui imposait un échéancier arbitraire pour une « entente négociée » après que les grèves aient été déclarées illégales. Si l'échéancier n'était pas respecté, le dossier était envoyé immédiatement à l'arbitrage. Le geste qui a été commis contre le personnel scolaire est similaire à cela car il impose lui aussi un échéancier arbitraire et non réaliste et présente l'arbitrage comme la solution.

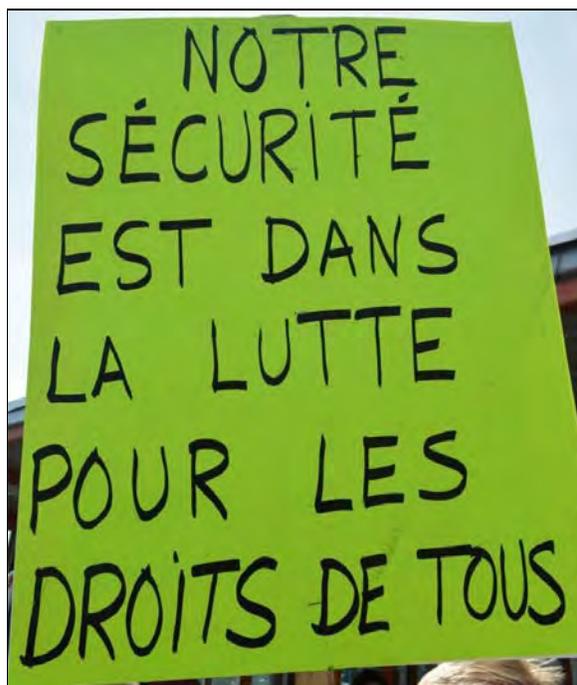
Alors que de plus en plus de luttes de travailleurs sont criminalisées par des lois de retour au travail, et alors que les lois qui déclarent que les travailleurs fournissent un service essentiel interdisent la grève, le recours à l'arbitrage pour imposer des conventions collectives est de plus en plus fréquent. Dans certains cas, ce sont les travailleurs qui demandent l'arbitrage lorsqu'ils n'arrivent à rien à la table de négociation et qu'ils espèrent qu'un arbitre indépendant va leur rendre justice. Le régime d'arbitrage est cependant en train d'être restructuré et il y a fort à parier que quiconque recevra l'aval de l'élite dirigeante au Canada pour remporter la prochaine élection ontarienne sera chargé de rendre cette restructuration permanente.

L'objectif principal du recours aux lois de retour au travail et à l'arbitrage comme soi-disant alternative est d'éliminer la capacité des travailleurs d'avoir voix au chapitre sur leurs salaires et leurs conditions de travail. Cela fait directement partie du programme d'ensemble de l'élite dirigeante de nier les intérêts du peuple et son droit de conscience au moyen du renforcement des pouvoirs de police de l'État. Or, ce mot décisif des travailleurs est le facteur décisif pour la défense des services publics et leur amélioration. En ce qui concerne l'éducation, les actions du gouvernement sont condamnables parce qu'elles éliminent le facteur décisif dans la défense des conditions d'apprentissage des étudiants bien que le gouvernement affirme que tout ce qu'il fait vise à servir les intérêts des étudiants. En imposant l'arbitrage et en disant aux employeurs qu'ils n'ont pas besoin de négocier, le gouvernement fait du diktat (du gouvernement puis de l'arbitre ligoté par le gouvernement) la norme. Cela ne favorise pas les travailleurs ou ceux qui dépendent des services que ceux-ci fournissent.

L'élite dirigeante et ses gouvernements vont de plus en plus déclarer les services comme étant « essentiels », non pas pour défendre l'intérêt public mais pour nier le droit de grève des travailleurs ou le droit de recourir à d'autres actions pour faire en sorte qu'ils ont les conditions de travail nécessaires à la livraison de ces services indispensables. Alors que les travailleurs vont trouver les façons de rejeter ce diktat, le gouvernement va chercher à renforcer son pouvoir de criminaliser

toute action tel le ralentissement de travail, en les qualifiant de « grèves illégales » puisqu'elles sont « coordonnées », comme la Commission des relations de travail l'a fait dans des jugements précédents contre les enseignants et d'autres travailleurs.

Les travailleurs de l'Ontario doivent garder en tête cette tendance lorsqu'ils élaborent une voie vers l'avant qui sert leurs intérêts. Une solution qui est présentée est qu'en élisant le NPD on va s'attaquer à ce problème et donner un certain levier aux travailleurs. Il faut discuter de comment cela va donner un levier aux travailleurs et un levier pour quoi. En plus, comment cela va-t-il contester le programme de l'élite dirigeante de mettre toutes les ressources de la société à la disposition des riches et de mettre les ressources et le territoire du Canada sous l'autorité des États-Unis? Il faut discuter si cela va renforcer ou non la position des travailleurs pour affirmer leurs droits et les droits de tous et voir comment cela va le faire, sinon cela ne fera que divertir les travailleurs de la solution des problèmes auxquels ils font face en ce moment.



Il arrive aussi que les travailleurs se font dire que l'arbitrage tel que prescrit dans le cas des collègues est mieux qu'une grève qui n'en finit plus et que la vraie façon de mener cette lutte c'est d'élire un gouvernement différent.

Quoi qu'il en soit, trouver la façon de dire Non ! au diktat des employeurs et du gouvernement est essentiel comme l'est la mobilisation du public large pour qu'il affirme que le mot à dire des professeurs est garant de la défense des droits de tous. En votant un Non ! retentissant à l'offre imposée par l'employeur par vote obligé, le personnel scolaire des collèges a montré que les travailleurs rejettent massivement ce diktat. Voilà un facteur très positif. Ce *Non!* doit continuer à s'exprimer et ne pas être supprimé. Il montre que le sentiment qui habite les travailleurs est d'affirmer leur dignité et de rejeter le diktat. Ce sentiment provient de la fierté qu'ils éprouvent à effectuer leur important travail et à livrer les services vitaux à la société. C'est ce facteur qui favorise la société dans l'ensemble et c'est pourquoi il est important de trouver les moyens d'empêcher que la voix des travailleurs dans la détermination de leurs salaires et de leurs conditions de travail soit éliminée.



---

### **Les libéraux et les conservateurs de l'Ontario adoptent une loi de retour au travail contre le personnel scolaire des collèges en grève**

## **Négociez, ne dictez pas!**

Dimanche le 19 novembre, le projet de loi 178, *Loi de 2017 sur le règlement du conflit de travail dans les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario*, a été adopté en troisième lecture. Le Parti progressiste-conservateur (PC) a voté en sa faveur et le NPD a voté contre le projet de loi.

La loi de retour au travail a été adoptée après que le personnel scolaire des collèges en grève ait

massivement rejeté l' « offre finale » du Conseil des employeurs des collèges le 16 novembre lors d'un vote qui leur a été imposé par la Commission des relations de travail de l'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario est alors intervenu pour exiger qu'une entente soit conclue avant 17 heures sans quoi il nommerait un médiateur-arbitre et déclarerait la grève illégale. Cette heure-butoir a été donnée bien que les conditions qui avaient empêché le personnel scolaire d'en arriver à une entente acceptable pendant les 5 dernières semaines -- l'absence de négociation de bonne foi de la part du Conseil, dans le meilleur intérêt des étudiants, du personnel scolaire et du système collégial -- n'avaient pas changé.



**Le 16 novembre 2017, les membres du personnel scolaire des collèges ont rejeté massivement l'offre imposée par vote obligé du Conseil des employeurs des collèges.**

Lorsque l'heure limite a été atteinte sans qu'une entente soit conclue, le gouvernement a annoncé qu'il déposait un projet de loi déclarant la grève illégale et envoyant toutes les questions non réglées à l' « arbitrage-médiation » exécutoire. Il a été incapable d'obtenir le passage accéléré du projet car le NPD s'y est opposé, ce qui fait que le Parlement a été en session pendant la fin de semaine.

Dans un document d'information gouvernemental publié trois heures après cette échéance arbitraire, il était indiqué que le médiateur-arbitre aurait le pouvoir exclusif de trancher toutes les questions qu'il estime nécessaires à la conclusion d'une nouvelle convention collective, et pourrait essayer d'aider les parties à régler toute question connexe. En d'autres termes, le médiateur-arbitre aurait le pouvoir singulier d'imposer une nouvelle convention collective aux 12 000 membres à temps plein et à charge de travail partielle, ce qui aura des conséquences significatives pour le nombre encore plus grand de membres à temps partiel, saisonniers et à contrat du personnel scolaire qui sont toujours sans syndicat. Il est clair que le résultat de leur vote sur leur adhésion à un syndicat va maintenant prendre encore plus de signification.



**Les membres du personnel scolaire du collège La Cité retournent en classe en silence le 20 novembre 2017 pour protester contre la loi de retour au travail.**

Le gouvernement a présenté son dépôt du projet de loi de retour au travail comme une façon d'aider les étudiants en se basant sur l'affirmation frauduleuse que les deux parties étaient dans une impasse alors qu'en réalité le Conseil des employeurs a sabordé les négociations en forçant un vote sur son offre inacceptable.

Dans le préambule du projet de loi 178, le gouvernement prétend avoir tenté pendant les cinq semaines de la grève d'aider les parties à résoudre leurs différends par la médiation, mais sans succès. En conséquence, il écrit que « l'éducation et la préparation à l'emploi de plus de 220 000 étudiants à temps plein s'en trouvent perturbées », ajoutant que pour certains, « l'achèvement de leurs études et la réussite des objectifs d'apprentissage du programme nécessaires à leur employabilité risquent fort d'être compromis ». Il évoque alors les programmes de « préparation à l'emploi » et le nombre d'étudiants en cours de formation comme apprentis et inscrits aux programmes d'alphabétisation et de formation de base, de rattrapage scolaire et de formation de deuxième carrière. Il parle aussi des clients qui reçoivent une variété de services de recherches d'emploi financées par le gouvernement de l'Ontario et d'autres services d'aide à l'emploi qui passent par les collèges.

Pour justifier sa loi qui met fin à la grève, le gouvernement poursuit en disant que « ces effets négatifs, en particulier pour les étudiants vulnérables, pourraient se faire sentir à long terme » et que la poursuite du conflit « donne donc lieu à de graves préoccupations d'intérêt public ».

La loi de retour au travail s'assure que le cadre de référence pour toute convention collective sera le programme d'austérité antisocial et néolibéral de la classe dirigeante qui exige de la part du peuple qu'il fasse preuve de retenue pour qu'on paie les riches en attaquant les programmes sociaux et les conditions de travail. La loi exige à ce sujet du médiateur-arbitre qu'il prenne en considération des critères comme la « capacité de payer » des collèges et la situation économique de la province. Elle demande aussi au médiateur-arbitre de prendre en considération « la mesure dans laquelle des services devront peut-être être réduits, compte tenu de la sentence arbitrale, si les niveaux de financement et d'imposition actuels ne sont pas relevés. »



**Les membres du personnel scolaire de différents collèges retournent au travail par grands groupes et affichent des photos de groupe sur la page Facebook du SEPFO, exprimant leur unité et leur détermination face à la loi de retour au travail. Sur la photo, les membres du personnel scolaire du collège George Brown à Toronto se préparent à retourner au travail le 20 novembre 2017.**

Pour tromper les crédules, le gouvernement prétend que rien n'a « pour effet d'interdire aux parties de continuer à négocier en vue de conclure une nouvelle convention collective, ce qu'elles sont encouragées à faire ». Rien, à part le fait que le Conseil n'a plus besoin de négocier alors que la

grève des travailleurs a été rendue illégale, ce qui serait le cas sans doute aussi de toute grève du zèle menée pour affirmer leurs droits.

Pour que tous comprennent que toute opposition à la loi ne sera pas tolérée, celle-ci indique que toute personne qui contrevient ou omet de se conformer à son interdiction de grèves ou de lock-outs est reconnue coupable d'une infraction. Sur déclaration de culpabilité, une personne devra payer une amende d'au plus 1 000 \$ ; dans le cas d'un employeur ou d'un syndicat, l'amende pourra atteindre 25 000 \$. Chaque jour de contravention ou de non respect de la loi constitue une infraction distincte.

De plus, une grève qui contrevient à la loi est réputée constituer une grève illégale aux fins de la *Loi de 2008 sur la négociation collective dans les collèges* et est soumise aux pénalités que cette loi prévoit.

La loi 178 stipule que chaque employé de l'unité de négociation « sans tarder, reprend l'exercice des fonctions rattachées à son emploi ou continue de les exercer, selon le cas ». Jusqu'à ce qu'une nouvelle convention collective soit en vigueur, les conditions d'emploi qui s'appliquaient la veille de l'entrée en vigueur de la loi de retour au travail continuent de s'appliquer, à moins que les parties n'en conviennent autrement.

La loi 178 contient des dispositions prévoyant que l'employeur et le syndicat s'entendent sur un médiateur-arbitre ou, si cela n'est pas possible, qu'il soit nommé par le ministre du Travail et prévoyant un échéancier à cet effet et pour le début des procédures par le médiateur-arbitre. La loi ne permet aucune remise en question de la nomination et des procédures du médiateur-arbitre.

*Forum ouvrier* dénonce ces efforts cyniques qui sont faits pour présenter ce diktat anti-démocratique comme une façon d'aider les étudiants. La vie a montré que seules les solutions qui proviennent des travailleurs eux-mêmes et pour lesquelles ils luttent établissent un équilibre qui favorise les intérêts de la société et non ceux des riches.



---

## Félicitations à tous ceux qui ont lutté pour affirmer les droits de tous!

- David Starbuck -



**Les membres du personnel scolaire du collège Cambrian à Sudbury se préparent à retourner au travail le 21 novembre 2017.**

Le dimanche 19 novembre, le gouvernement libéral de l'Ontario et les conservateurs provinciaux ont

adopté le projet de loi 178, *Loi de 2017 sur le règlement du conflit de travail dans les collèges d'arts appliqués et de technologie*. Plus de 12 000 membres du personnel scolaire à temps plein et à charge partielle se sont vus forcés de cesser leur grève et de retourner dans les salles de classe. Cette mesure est intervenue trois jours après que le personnel scolaire ait massivement rejeté la dernière offre du Conseil des employeurs des collèges (CEC) par un vote de plus de 86 % et un taux de participation de 95 %.

Les résultats de ce vote ont été une répudiation complète de la position du CEC selon laquelle la grève ne jouissait d'aucun appui du personnel scolaire mais était l'œuvre de quelques têtes chaudes du syndicat. Les résultats du vote ont clairement montré que les membres du personnel scolaire sont unis dans leur rejet de toute tentative de leur dicter une résolution au conflit qui ne provient pas de la négociation. Leur Non ! retentissant a renforcé leurs demandes de sécurité d'emploi, de conditions de travail qui correspondent au travail important qu'ils effectuent, de liberté d'association et de syndicalisation pour les employés contractuels et de droit pour le personnel scolaire à un rôle significatif dans la prise de décision académique. Au lieu d'obliger le CEC à négocier une convention collective qui servirait de cadre à la résolution de la crise dans les collèges de l'Ontario, le gouvernement libéral de Wynne a adopté les tactiques et les méthodes d'intimidation du CEC et a forcé le personnel scolaire à mettre fin à sa grève sous peine d'amendes de 1 000 \$ par jour pour chaque personne et 25 000 \$ par jour pour le syndicat. Les amendes imposées aux travailleurs et à leurs organisations violent le droit des travailleurs de retirer leur capacité de travail, un droit garanti par la loi naturelle.

Les membres du personnel scolaire doivent être félicités pour avoir voté Non au chantage et au diktat dans des conditions difficiles. Le fait qu'ils n'aient pas été capables de forcer l'employeur à négocier et se sont fait imposer une loi de retour au travail montre que les libéraux et les progressistes-conservateurs ne sont pas aptes à gouverner. Ils ont montré par leur grève qu'il est nécessaire d'augmenter les investissements dans le régime collégial en Ontario afin d'affirmer les droits des travailleurs de l'éducation et le droit des jeunes à un système d'éducation moderne. Ils ont montré que le CEC est totalement incapable ou refuse de reconnaître les besoins et les intérêts des étudiants ou du personnel scolaire. Le personnel scolaire a exposé les plans du CEC d'attaquer le facteur humain, le facteur le plus important dans le système d'éducation, en s'appuyant de plus en plus sur l'intelligence artificielle et la robotique dans les deux prochaines décennies. Ils ont dynamisé la lutte contre la sur-exploitation du travail à temps partiel, sessionnel et à contrat. Les étudiants des collèges ont constaté que si les membres du personnel scolaire qui préparent les jeunes de la province par l'éducation et la formation ne peuvent pas travailler dans des conditions stables avec des droits alors quelle chance ont les jeunes ?

Le CEC, malgré le soutien de certains membres de la College Student Alliance, n'a pas réussi à mobiliser les étudiants contre le personnel scolaire. Il a imposé cinq semaines de torture à tout le système collégial afin d'imposer sa volonté et celle des monopoles et des riches sur la communauté collégiale. Les étudiants ont rejeté la ligne du CEC que les membres du personnel scolaire étaient cupides et mettaient la vie des étudiants à risque pour satisfaire leurs propres objectifs égoïstes. Ils ont appuyé la position du personnel scolaire que la lutte est pour un système collégial financé adéquatement, qui reconnaît les droits de tous les membres de la communauté collégiale et cherche à garantir ces droits.



**Les membres du personnel scolaire retournent en classe au collège Fleming le 20 novembre 2017.**

Le CEC et le gouvernement de l'Ontario n'ont jamais cherché à négocier avec l'équipe de négociation du personnel scolaire d'une manière à résoudre le conflit et à fournir un cadre pour résoudre les problèmes auxquels fait face le système collégial. Le CEC a adopté la position selon laquelle le personnel scolaire doit limiter ses demandes à ce qui est acceptable pour le CEC et le gouvernement de l'Ontario. Lorsque le personnel a refusé et persisté à formuler des demandes visant à régler les problèmes de fond du système collégial, le CEC a déclaré que les demandes du personnel étaient exorbitantes et partant déraisonnables. Ceci, malgré le fait que l'Ontario ne finance ses collèges qu'à 60 % de la moyenne canadienne.

Malgré les appels constants du personnel scolaire au CEC à retourner à la table de négociation, le CEC a refusé. C'est seulement après trois semaines que le CEC est revenu à la table pour quelques jours puis, lorsqu'un accord semblait à portée de la main suite aux concessions faites par le syndicat, le CEC a brusquement quitté les négociations et a insisté sur la tenue d'un vote sur sa dernière offre, ce qui a prolongé le conflit de dix autres jours. Même après le vote écrasant en faveur du Non, le CEC a refusé de négocier ou de s'en remettre à l'arbitrage sans appel. Au lieu de cela, Kathleen Wynne est intervenue pour forcer le retour au travail des professeurs et imposer une médiation-arbitrage aux parties. Par ce geste, elle a tiré les marrons du feu pour le CEC sans aborder aucun des problèmes auxquels est confronté le système collégial ontarien.

Maintenant que s'effectue le retour au travail, les directions des collèges refusent de consulter les professeurs et les étudiants pour déterminer un protocole de retour au travail qui sert les intérêts de tous les membres du système collégial. Au lieu de cela, les directions des collèges insistent sur un processus de retour au travail qui permettrait de compléter l'année collégiale à la fin du mois d'avril prochain. Si les collèges peuvent imposer un calendrier qui se termine à la fin d'avril, ils vont épargner plusieurs dizaines de millions \$ en salaires et en remboursement des étudiants.

Une chose à noter est que le tour de passe-passe du retour au travail du gouvernement de l'Ontario a éliminé une enquête du groupe de travail sur le système collégial de l'Ontario qui aurait déposé son rapport dans les six prochains mois, en mai, environ un mois avant les prochaines élections provinciales. Cela aurait placé toutes les questions entourant les collèges à l'avant-plan de la campagne électorale. Ce groupe de travail était censé avoir été accepté dans le cadre des négociations durant les quelques jours qui ont précédé le changement soudain du CEC qui s'est retiré de la table de négociation et a demandé la tenue obligatoire d'un vote. Maintenant, la tenue d'une enquête du groupe de travail va dépendre de la décision du médiateur-arbitre. Elle peut se tenir ou ne pas se tenir. En tout cas, tout rapport sera presque certainement retardé jusqu'après l'élection. Cela ne peut qu'aider les libéraux de Wynne.



**Retour au travail au collège Mohawk le 20 novembre 2017**

Les actions du CEC ont coûté des centaines de millions \$ à l'économie de l'Ontario. Perdus sont les quelque 100 millions \$ des salaires du personnel scolaire et les étudiants doivent recevoir une compensation pour les problèmes que cela a causé à leur vie et le stress qui leur a été imposé. Le gouvernement a été contraint d'offrir une compensation aux étudiants, bien moindre il faut le dire que ce qui leur est raisonnablement dû. Les étudiants se voient offrir des remboursements de frais de scolarité s'ils abandonnent leurs cours dans les deux prochaines semaines. Ces actions ont la marque du désespoir alors que le gouvernement cherche à endiguer les dommages à sa réputation et à ses chances de réélection en juin prochain. Ils ont échoué à compenser adéquatement les étudiants pour le chaos causé à leur existence.

Les débats autour du projet de loi 178 ont duré moins de deux heures et demi pour les trois lectures. Les libéraux et les conservateurs ont montré du mépris envers les collèges, les étudiants et le personnel scolaire et tous les travailleurs de l'Ontario en refusant toute discussion sur la signification de la loi et en adoptant celle-ci sans débat. Le fait que moins de la moitié de leurs membres étaient présents à la session montre leur mépris total envers les droits des travailleurs et la nécessité de leur faire rendre des comptes. Montrant bien leur couardise et leur peur des travailleurs, Kathleen Wynne et Patrick Brown n'ont même pas pris la parole en deuxième ou troisième lecture. Les libéraux et les conservateurs qui ont pris la parole ont blâmé le personnel scolaire pour le conflit et le NPD pour avoir retardé le retour des étudiants en classe en refusant d'adopter en une journée le projet de loi de retour au travail sans qu'il soit examiné. Ils n'ont pas abordé les problèmes auxquels sont confrontés les collèges que la grève avait pourtant portés à l'attention de tous.



**Retour au travail au collège du Sault le 20 novembre 2017**

Maintenant, le travail consiste à faire en sorte que cette victoire morale des professeurs des collèges de l'Ontario se transforme en une victoire matérielle. Il faut lutter pour financer les collèges de l'Ontario au niveau canadien et lutter pour la défense des droits de tous jusqu'au bout. Les libéraux et les conservateurs refusent de reconnaître que les collèges de l'Ontario souffrent d'un sous-financement chronique. Le déni des droits découle de ce sous-financement et du désir des riches et des monopoles d'avoir un système collégial qui sert leurs intérêts et non ceux des jeunes et de la population de l'Ontario.

Le personnel scolaire est de retour au travail mais la lutte continue, quoique sous une forme nouvelle. Les prochaines élections en Ontario et la période qui les précède offrent aux membres du personnel scolaire l'occasion de faire progresser leur lutte et celle de toute la communauté collégiale. Le personnel scolaire et les étudiants ont placé les collèges de l'Ontario et leur besoin de renouveau au centre de l'ordre du jour politique de la province. Ils ont besoin de continuer cette lutte. En 2007, le gouvernement libéral a cherché à maintenir les collèges à l'écart de l'agenda politique des élections ; en 2017, ils ont cherché à atteindre le même objectif en manoeuvrant pour que tout groupe de travail sur la situation ne rende son rapport qu'après les prochaines élections. Le personnel scolaire et les étudiants des collèges de l'Ontario ne peuvent se permettre d'accorder un autre tour de passe-passe qui empêcherait que les collèges reçoivent l'attention qui leur est due pendant la campagne électorale. La demande qui vise à financer les collèges de l'Ontario à un niveau canadien et à reconnaître les droits de tous doit être prise en compte.

Le personnel scolaire et les étudiants doivent s'efforcer de garder la question des collèges dans la mire des yeux du public avant et pendant les élections. Il est maintenant temps de discuter de la façon dont les étudiants et le personnel scolaire peuvent intervenir pendant la campagne électorale pour maintenir bien vivantes leurs demandes.



---

### **L'entreprise du ministre des Finances Bill Morneau prend le contrôle du régime de retraite de Stelco**

## **Les parasites s'engraissent à même les pensions des travailleurs**

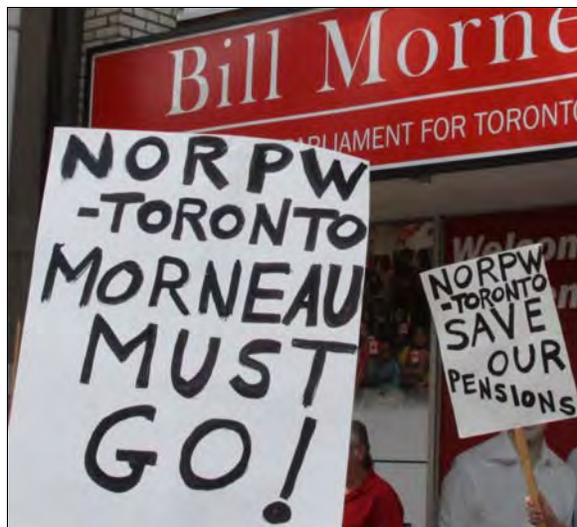


La préparation par le ministre des Finances Bill Morneau d'une loi fédérale sur les pensions qui profite à sa propre entreprise n'est pas uniquement un problème de corruption individuelle. Cela soulève le problème plus profond du parasitisme et de la corruption en général d'un système où les entreprises privées prélèvent systématiquement de l'argent sur les pensions des travailleurs alors qu'une retraite pour tous à un standard canadien est loin d'être une réalité.

Les entreprises privées ne devraient rien avoir à faire avec les pensions. Les retraites ne sont pas une entreprise productive. Les pensions font partie de la réclamation que les travailleurs font à la valeur qu'ils ont produite en vendant leur capacité de travailler. Tout profit privé tiré des pensions est similaire à l'usure corrompue des prêts sur salaire où une partie du salaire des travailleurs leur est volée.

L'administration des pensions, quelle que soit leur forme actuelle, et tout investissement des fonds de pension devraient être un service public géré par une entreprise d'État sans qu'un frais d'utilisation ne soit exigé. Aucune somme d'argent ne devrait être retirée des fonds de pension, que ce soit à titre de profit ou pour un travail administratif.

Dans la conception rétrograde des gouvernements et de l'élite impérialiste au pouvoir, toute activité économique doit profiter à quelques privilégiés qui possèdent et contrôlent l'économie. La conception dominante est corrompue et rétrograde et doit être remplacée par une conception moderne prosociale.



Une conception moderne place les véritables producteurs, leurs besoins et leur bien-être au centre de l'économie et au contrôle de toutes les affaires qui affectent leur travail et leur vie. Le but de l'économie doit être de soutenir les droits de tous, y compris leur droit économique à un moyen de subsistance à un standard canadien, de la naissance à la mort.

L'économie moderne est essentiellement sociale. Elle est faite des forces productives modernes interreliées de la production industrielle de masse et d'une classe sociale productrice, la classe ouvrière qui travaille en coopération. La conception et le but qui régissent l'économie doivent être conformes au caractère social des forces productives modernes. Une économie socialisée a besoin de relations de production socialisées où les véritables producteurs contrôlent ce qu'ils produisent et sa distribution. Le privilège de classe et le parasitisme, comme celui des intérêts privés qui volent les pensions, devraient être bannis.

Les travailleurs affectés aux régimes de retraite chez Morneau Shepell ne sont pas des employés de l'État qui travaillent à fournir un service public ou un programme social. Les employés de l'État vendent leur capacité de travailler à une agence de l'État, qui utilise ensuite leur temps de travail pour fournir un service public ou un programme social. Un service public devrait en principe être accessible à tous, indépendamment de la situation sociale ou de la richesse, et donc être dispensé sans frais d'utilisation. Ce n'est pas le cas lorsque la conception dominante est antisociale et que des frais d'utilisation sont demandés pour les services publics ou pire lorsque le service public est privatisé, comme dans le cas de Morneau Shepell et de l'administration des pensions.

Les travailleurs vendent leur capacité de travailler à l'entreprise privée du ministre Morneau. Morneau Shepell utilise ensuite leur temps de travail pour administrer les régimes de retraite à un

taux agréé par contrat. Les frais d'utilisation payés à Morneau Shepell pour que ses employés administrent les pensions dépassent le montant que la compagnie verse aux travailleurs pour leur capacité à travailler et pour tout le matériel et l'équipement utilisés pendant le processus. Le montant qui reste des frais d'usager va aux propriétaires en tant que profit parasite et est totalement sans mérite. Inutile de dire que l'ensemble des frais d'usager draine l'argent des fonds de pension et que cela devrait être banni comme une pratique corrompue.



Les travailleurs qui s'occupent de l'administration des pensions en tant que service public et ceux qui travaillent pour des entreprises parasites comme Morneau Shepell sont également instruits, formés et compétents. La couche additionnelle de parasites qui possèdent et contrôlent les entreprises privées et réclament des bénéfices d'entreprise pour le service public que leurs travailleurs fournissent est totalement inutile, parasite et corrompue. En plus des frais d'usagers qui drainent les fonds de retraite, le profit d'entreprise va dans les coffres des riches, tel le ministre des Finances, Bill Morneau, qui les dissimule dans des paradis fiscaux ou qui achète des villas en France.



---

## Administration du régime de retraite de Stelco pour un frais d'usager convenu par contrat

Le 15 novembre 2017, la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) a émis une déclaration annonçant que Morneau Shepell Ltd. va prendre en charge, à compter du 1er janvier 2018, l'administration des cinq régimes de retraite à prestations déterminées de Stelco qui ont été supprimés du bilan financier de Stelco. L'annonce de la CSFO fait suite à celle du mois dernier lorsqu'elle avait octroyé un contrat à Morneau Shepell pour administrer le régime de retraite enregistré des travailleurs de Sears, qui est en train de liquider ses activités en vertu des pouvoirs de police de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC).

L'octroi d'un contrat pour des frais d'usager payés à un administrateur privé est un autre coup dur porté aux régimes de retraite à prestations déterminées de Stelco, qui sont maintenant exclus du bilan financier de Stelco et inaccessibles aux nouveaux employés. La destruction des régimes de retraite à prestations déterminées des travailleurs de Stelco et des autres avantages postérieurs à l'emploi (APE), ou des « problèmes légués par le passé » comme les appellent les riches avec mépris, a été l'objectif de l'élite impérialiste dirigeante qui contrôle Stelco depuis 2003.



Avec courage et détermination, les métallos dirigés par la section locale 1005 du Syndicat des

Métallos ont combattu cet objectif antisocial de ceux qui sont en position de contrôle. En ayant recours aux pouvoirs de police de la LACC et à l'immense richesse sociale, aux connexions et à la production sidérurgique continentale de US Steel, les impérialistes ont maintenant complété cette bataille et réalisé cet objectif particulier. Pour être en mesure de retirer les prestations déterminées et les APE du bilan financier de Stelco et d'en priver les nouveaux engagés, il aura fallu 14 années aux impérialistes, deux rondes de LACC, des lock-outs à répétition des métallos, la destruction d'une grande partie de la capacité de production de Stelco dont le haut-fourneau de Hamilton, ce qui a réduit considérablement le nombre de travailleurs actifs, le transfert des clients vers les usines américaines de US Steel, le retrait d'une énorme quantité de richesse sociale de Stelco par des pratiques de corruption, surtout après la première incursion dans la LACC et de multiples changements de propriété et de contrôle.

L'élimination des régimes de retraite à prestations déterminées et des APE pour les nouveaux employés de Stelco fait partie de la destruction continue de ces programmes dans tous les secteurs privés de l'économie. Cela réduit le niveau de vie de la classe ouvrière canadienne en concentrant une partie toujours plus grande de la richesse sociale que les travailleurs produisent entre les mains des riches. L'élite impérialiste dominante vise maintenant l'élimination légalisée des pensions à prestations déterminées dans le secteur public avec le projet de loi antisocial C-27 de Trudeau/Morneau. Les pensions à prestations déterminées des travailleurs de Postes Canada semblent être les premières à être visées mais les travailleurs des postes sont déterminés à les défendre par une lutte prolongée.



Avec l'ajout des cinq régimes de retraite de Stelco, Morneau Shepell étend son empire. La compagnie du ministre des Finances Bill Morneau administre maintenant, pour des frais d'usagers lucratifs, 40 % des fonds de pension des travailleurs des 500 plus grandes entreprises au Canada.

Au lieu d'administrer les pensions de Stelco comme un service public sans qu'un frais d'usager, tels les bénéficiaires d'entreprise, soit déduit des fonds de pension, le gouvernement de l'Ontario, par l'intermédiaire de sa Commission des services

financiers, a agi à titre d'agent de l'expansion de l'empire privé de Morneau. La LACC, la CSFO et les lois fédérales sur les pensions, comme le projet de loi C-27, sont des armes utilisées pour légaliser le vol de ce qui appartient de droit aux travailleurs.

Les métallos font remarquer que, comme c'est l'habitude avec ces sortes d'annonces anti-travailleurs, l'élite impérialiste dirigeante a mobilisé ses experts dans les universités, les groupes de réflexion et les médias pour mystifier et embellir les stratagèmes pour payer les riches et attaquer les travailleurs. Faisant fi du fait que les nouveaux propriétaires de Stelco ont en fait éliminé les régimes de retraite à prestations déterminées et les APE en tant que responsabilité sociale de l'entreprise, un professeur de Hamilton a détourné l'attention en disant que les régimes de retraite de Stelco sont en meilleur état que ceux des employés de Sears. « Cela ne veut pas dire que les pensions de Stelco ne seront pas réduites à un moment donné dans l'avenir », a déclaré dans les médias locaux ce professeur bien accommodé. « Il est trop tôt pour savoir quelle coupure pourrait être nécessaire parce que nous ne savons pas quelles sommes d'argent vont rentrer », a ajouté le professeur au service des riches avant de féliciter des collègues de l'élite impérialiste dominante, dans ce cas-ci les propriétaires de Morneau Shepell et le ministre des Finances Morneau, qui exploitent « le modèle d'excellence » qu'est un service de pension pour des frais d'usager élevés et le

gain privé.

Faisant le bilan de leur expérience, les métallos de Hamilton disent que la direction qu'ont prise les gouvernements en général est antiouvrière et corrompue, et comprend le recours à la LACC, à la législation et à d'autres armes. En particulier, une odeur infecte de corruption liée à l'affaire Stelco émane d'Ottawa, de Toronto et de Hamilton, alors que les gouvernements libéraux fédéral et ontarien distribuent des contrats de services publics profitables à une société d'administration des régimes de retraite qui est liée aux libéraux et dont le principal propriétaire est le ministre des Finances.



Au lieu de défendre les pensions et les avantages sociaux des travailleurs et d'étendre à tous les régimes de retraite à prestations déterminées à un niveau canadien, les gouvernements s'enfoncent de plus en plus dans les bas-fonds de la corruption, des privilèges de classe et du déni des droits des travailleurs. Ils transforment les retraites en des sources de profit pour les intérêts privés et abandonnent à eux-mêmes des millions de retraités. Cette direction est complètement erronée. La classe ouvrière a la responsabilité sociale de s'organiser et de lutter pour mettre fin à cette direction et donner une nouvelle direction prosociale à l'économie et au pays.



---

**Des métallos du Québec en grève intensifient  
leur campagne nationale et internationale**

**Intensifions l'appui aux travailleurs de CEZinc  
en lutte pour leur dignité et leurs droits!**

*- Pierre Chénier -*



Le 12 novembre, les 371 travailleurs de CEZinc à Salaberry-de-Valleyfield ont entamé leur dixième

mois de grève à la défense de leur dignité de travailleurs et de leurs droits. Ils continuent de rejeter les concessions inacceptables demandées par l'employeur qui est le Fonds de revenu Noranda-Glencore.

Les concessions demandées concernent en particulier le régime de retraite. La compagnie exige toujours l'introduction d'un système par lequel les travailleurs vont graduellement utiliser une portion de leur salaire pour cotiser au régime de retraite. La compagnie réduirait d'autant la valeur qu'elle met dans le régime de retraite. Cela abaisserait directement les salaires des travailleurs tout en augmentant la réclamation des propriétaires à la valeur nouvelle que les travailleurs produisent. La compagnie demande également que l'âge de départ des travailleurs à la retraite anticipée soit reporté dans le temps. La retraite anticipée est une nécessité pour ces travailleurs qui travaillent dans un environnement marqué par l'utilisation de produits hautement toxiques.

Les travailleurs de CEZinc rejettent ces concessions. Ils le font par respect pour les travailleurs qui se sont battus avant eux pour ce régime de retraite et leurs conditions de travail, par esprit de dignité pour le travail qu'ils accomplissent dans des conditions très difficiles et parce que ces concessions sont une descente en spirale qui mène à d'autres demandes aux travailleurs d'abandonner ce qu'ils ont accompli. Sur leurs lignes de piquetage, les travailleurs portent des pancartes qui disent entre autres choses « Nous ne reculerons pas ! »

Par contre, qu'est-ce qui motive le Fonds de revenu Noranda et le géant minier Glencore, lequel possède 25 % du Fonds, ce qui le met en position de contrôle, et est le fournisseur exclusif du concentré de zinc qui entre à la raffinerie et l'acheteur exclusif du métal de zinc qui en sort ? S'enrichir encore plus, alors qu'ils croulent déjà sous les richesses, en abaissant les conditions des travailleurs ? La manipulation du prix du zinc dans le cadre de la collusion et de la rivalité entre les monopoles pour le contrôle des marchés et l'édification d'empire ? Une entente d'initiés et des manoeuvres comptables au sein même du Fonds de revenu-Glencore ? Toutes ces réponses ? Rien de prosocial ou de pro-travailleur là-dedans ! Rien qui ait quoi que ce soit à voir avec la solution des problèmes du secteur minier ! Juste l'intérêt privé étroit qui est imposé aux travailleurs et à la communauté en dépit de tout le dommage que cela cause.

Les travailleurs persistent dans leur juste grève et demandent avec raison l'appui accru des autres travailleurs et de la communauté, au Québec, au Canada et dans le monde.

Ils ont à ce sujet entrepris la campagne « Adoptez un (une) gréviste » par laquelle les différentes sections locales des Métallos de l'ensemble du Canada sont appelées à faire un don récurrent à un gréviste au montant et à la fréquence de leur choix, peu importe la durée du conflit.

Ils demandent aux travailleurs et à leurs alliés d'envoyer un message aux dirigeants du Fonds de revenu Noranda et de Glencore pour manifester leur appui aux grévistes. [1]

Le message se lit ainsi :

« Bonjour,

« Je vous écris pour manifester mon appui envers les 371 travailleurs de la CEZinc en grève depuis février dernier à Salaberry-de-Valleyfield.

« Le 2 octobre, ces derniers ont rejeté les dernières offres patronales, très similaires à celles ayant mené à la grève en février, dans une proportion de 97 %. Le résultat est clair : les concessions demandées sont inacceptables.

« Les demandes de l'employeur témoignent d'un manque de reconnaissance envers les

employés et les conditions difficiles d'exercice de leur travail.

« Vous occupez un poste névralgique dans l'entreprise. Ce faisant, vous êtes en partie responsable de ce que vivent aujourd'hui 371 familles. Et au-delà des syndiqués, c'est toute la communauté de Salaberry-de-Valleyfield qui écope. Nous vous invitons à jouer un rôle positif dans le règlement de ce conflit. Les grévistes sont solides, la solidarité est au rendez-vous. Des syndicalistes de partout au Québec et dans le monde les appuient. Ils ne rentreront pas à genoux.

« Mais plus cette grève dure, plus le retour sera difficile et cela risque d'hypothéquer les relations de travail. Il n'est pas trop tard pour négocier de bonne foi un contrat équitable, à l'avantage de tous.

« Merci de votre attention.

« *Un-e sympathisant-e des membres de la SL 6486 des Métallos.* »

En plus, le Syndicat des Métallos a lancé une campagne mondiale contre Glencore pour aider à dénouer la grève d'une manière qui soit acceptable aux travailleurs. Les représentants des grévistes de CEZinc ont participé à des actions notamment à Toronto, en Suisse, en Australie et en Colombie pour recueillir de l'appui à leur lutte et exprimer leur appui aux autres travailleurs dans le monde qui affrontent les attaques du géant mondial Glencore contre leurs droits.

Le 9 novembre dernier, le Comité exécutif d'IndustriALL, le syndicat international qui selon son site web représente 50 millions de travailleurs des secteurs miniers, de l'énergie et du secteur manufacturier dans 140 pays, a entériné la campagne mondiale contre Glencore.

Dans son communiqué, le Comité exécutif mentionne que les travailleurs de Glencore dans au moins 3 pays mènent une lutte ardue contre les attaques de l'entreprise. En plus de la grève à Salaberry-de-Valleyfield, il y a un lock-out qui dure depuis mai dernier contre les travailleurs de la mine Oaky North en Australie qui se battent contre la tentative de la compagnie de les remplacer par des sous-traitants. En Afrique du Sud, le Syndicat national des métallurgistes d'Afrique du Sud mène une campagne pour un salaire chez Glencore qui permet de vivre et demande une négociation collective au plan national et une harmonisation des conditions d'emploi sur les sites de Glencore. L'entreprise a récemment refusé la présence de permanents syndicaux sur ses sites. Elle emploie 27.000 travailleurs et travailleuses en Afrique du Sud.

La lutte des travailleurs de CEZinc se poursuit et mérite l'appui de tous.

***Plein appui aux grévistes de CEZinc !  
Glencore se bat pour son intérêt privé étroit de monopole  
au détriment des travailleurs et de tous !***

***Les travailleurs de CEZinc luttent pour leurs droits en tant que producteurs de la richesse sociale et contre l'abaissement du niveau de vie de tous !***

## **Note**

1. Pour signer le message d'appui aux grévistes de CEZinc, cliquer [\*ici\*](#)



**La propagande au sujet d'une pénurie de  
main-d'oeuvre dans l'industrie du camionnage**

## **Les camionneurs discutent de la nécessité de s'organiser à la défense de leurs droits dans toutes les conditions**

**- Normand Chouinard -**

Une grande illusion est propagée au sein du mouvement pour la défense des droits des camionneurs au Québec et au Canada. Les grands employeurs et les médias parlent abondamment d'une pénurie de main d'oeuvre qui existerait dans le secteur. Cela, semble-t-il, va forcer les grandes entreprises de transport à améliorer les conditions de travail des camionneurs parce que le déséquilibre entre l'offre et la demande va les favoriser. Dans ce scénario inventé, la lutte organisée des camionneurs pour la défense de leurs droits, de leur dignité et pour une nouvelle direction prosociale de leur industrie ne serait plus nécessaire,

Cette illusion qui vise à paralyser les camionneurs est d'autant plus dangereuse que non seulement elle cherche à faire croire aux camionneurs que les changements vont se faire naturellement, via l'offre et la demande, mais que ceux qui sont en position de contrôle à tous les niveaux et qui sont responsables des crises et des problèmes récurrents vont changer magiquement et de leur propre chef leur conception et leurs façons de faire. Un conte de fées nous est servi à l'effet que les conditions d'une pénurie de main-d'oeuvre vont pousser les grandes compagnies à s'adapter et à trouver des solutions nouvelles qui vont bénéficier aux travailleurs, sans que ceux-ci aient à lever le petit doigt pour s'organiser et mener des actions avec analyse pour défendre leurs droits.[1]



Au contraire, au milieu de grandes transformation technologiques et de bouleversements dans l'ensemble des industries du transport et de la création de grands corridors de commerce et de voies de transport, la situation exige vigilance et clairvoyance. Le besoin d'organisation et de pensée indépendantes de la part des camionneurs n'a jamais été si grand ou plus urgent. La tâche de défendre leurs droits revient aux camionneurs et camionneuses eux-mêmes. Aucun remède ne viendra des Dieux de la Peste.

Jamais une quelconque pénurie de main-d'oeuvre qui a pu se produire dans le transport ou ailleurs dans l'économie n'a freiné la détérioration des conditions de travail des camionneurs et les attaques contre leurs droits. Aucun déséquilibre, réel ou imaginaire, entre l'offre et la demande n'a poussé les cercles dirigeants de l'industrie à adapter leur comportement dans un sens qui favorise les intérêts de la classe ouvrière. Ils trouvent toujours des façons de défendre leurs propres intérêts. La préoccupation de ceux qui sont aux postes de contrôle est toujours de rendre les conditions favorables à leurs propres intérêts privés étroits.



**Le convoi des camionneurs du Québec arrive à l'Assemblée nationale le 19 novembre 2016.**

Certains font mention d'améliorations spécifiques ou temporaires qui se sont produites mais celles-ci ont toujours été le résultat de l'insistance des camionneurs. Dans l'ensemble, la situation générale des camionneurs s'est profondément détériorée. Les conditions concrètes ont poussé les camionneurs à demander une augmentation immédiate de leurs salaires et une amélioration immédiate de leurs conditions de travail de même que la reconnaissance effective de leur métier en tant que métier d'importance nationale, afin d'assurer leur sécurité, celle des nouveaux chauffeurs à venir et celle du public.

### **L'exemple des camionneurs intermodaux aux États-Unis**

Le cas des camionneurs intermodaux aux États-Unis est significatif du genre de main-d'oeuvre qui est en train d'être créée dans le camionnage. *USA Today* a publié récemment un reportage sur les conditions de travail qui prévalent pour une grande majorité des camionneurs intermodaux affectés au transport de conteneurs au Port de Los Angeles et de Long Beach.[2] L'article révèle que les chauffeurs immigrants sont forcés de signer des contrats exclusifs avec des entreprises de transport affectées au transport de conteneurs. Les contrats déterminent littéralement tous les aspects de la vie de ces camionneurs, comme s'ils étaient des esclaves. Plusieurs chauffeurs se voient forcés de s'endetter pour acquérir un camion qui correspond aux exigences environnementales de l'État de Californie. Ensuite les compagnies de transport utilisent leurs dettes comme un moyen de coercition et enferment les chauffeurs dans des arrangements qui les laissent totalement impuissants en ce qui a trait à leurs conditions de travail et de vie. S'ils quittent leur emploi, ils perdent leurs camions et leur moyen de subsistance mais pas leur dette. S'ils sont malades ou s'absentent par fatigue ou raison familiale, ils peuvent se faire renvoyer et perdre également leurs camions.

Plusieurs chauffeurs se voient forcés de payer pour des frais qui habituellement sont la responsabilité des employeurs et finissent par travailler sans pouvoir faire quelque réclamation que ce soit à la valeur qu'ils produisent. Ils doivent parfois de l'argent à leur employeur et ce malgré des journées de travail de plus de 15 heures. Des centaines d'accidents se produisent à cause de ces conditions de travail. Plus de 40 chauffeurs sont décédés ces dernières années suite à des accidents de travail dans ces deux ports seulement. Ces conditions nous rappellent les villes de compagnies d'acier et de charbon dont parle la chanson « Seize tonnes » où les travailleurs étaient obligés d'acheter de la compagnie tout ce dont ils avaient besoin. Ils lui redonnaient leur salaire et même plus. Parfois leurs salaires étaient payés en bons d'achat valables uniquement dans les magasins de la compagnie. C'est seulement le travail d'organisation et les luttes syndicales qui ont mis fin à ces pratiques antiouvrières inhumaines.

Voici une citation du reportage qui est intéressante.

« L'éminent leader des droits civiques Julian Bond a appelé les camionneurs portuaires californiens les nouveaux fermiers noirs du Sud de l'après-guerre civile. Les fermiers de cette époque louaient des terres agricoles pour gagner leur vie et s'endettaient régulièrement auprès de leurs propriétaires. Les pratiques prédatrices répandues ont rendu presque impossible aux fermiers de se sortir de leur situation. »

L'intimidation et la culture de la peur n'ont pas empêché par contre plus de 1000 chauffeurs de porter plainte depuis 2010 dans cet État. La lutte de ces camionneurs intermodaux, qui ont décidé de parler ouvertement de ce qui se passe, a finalement créé une brèche dans l'opinion publique. La révélation des conditions qu'ils vivent a amené les travailleurs d'autres secteurs de l'économie et l'opinion publique en général à forcer de grands monopoles de distribution comme Costco, Wal-Mart et Target à annuler certaines livraisons de conteneurs provenant du réseau d'entreprises de transport en question. La lutte des camionneurs et leur détermination ont brisé le silence et créé une situation où même les médias de masse ne peuvent pas nier que ces conditions rétrogrades existent et doivent cesser.

Seule la résistance organisée des camionneurs va décider si ces pratiques inhumaines vont être éliminées au Canada et aux États-Unis. Les travailleurs du transport doivent continuer de briser le silence eux-mêmes sur les conditions dans leurs propres secteurs et de mener leurs propres batailles. Cette lutte pour leurs droits et pour humaniser leurs endroits de travail s'unit à la lutte de tous ceux qui se battent pour leurs droits. Une lutte organisée et déterminée peut stopper cette descente en spirale des conditions de travail et créer une main-d'oeuvre qui effectue le travail mais qui est fière de le faire et déterminée à le faire seulement si ses droits sont reconnus et respectés dans un environnement humain.



**Piquetage de camionneurs américains à Washington devant l'édifice du département des Transports en octobre 2017, dans le cadre de journées nationales d'action des camionneurs à la défense de leurs droits**

Ceux qui propagent l'illusion dans le mouvement des camionneurs que la pénurie de travailleurs et des propriétaires accommodants vont changer les conditions pour le mieux veulent paralyser les camionneurs et faire cesser leur travail d'organisation et leurs luttes à la défense de leurs droits. N'oublions pas qu'il y a une chose qui ne change pas: les travailleurs peuvent compter seulement sur eux-mêmes, organisés dans leurs collectifs, pour se défendre et défendre leurs droits.

Les cercles dirigeants vont essayer de créer de la panique, pénurie de main-d'oeuvre ou non. Leurs appels généralisés à la main-d'oeuvre étrangère pour gonfler le bassin des travailleurs nous montre seulement qu'ils détestent ce qu'ils appellent le « plein emploi » parce que celui-ci leur enlèverait une arme de plus dans la guerre qu'ils mènent pour exploiter la classe ouvrière. La répétition *ad*

*nauseam* d'une propagande au sujet d'une pénurie de main-d'oeuvre qui viendrait freiner la croissance économique a été menée de pair avec l'édification d'un système esclavagiste de camionneurs intermodaux en Californie qui est maintenant dévoilé. Et ce serait sur eux que l'on devrait compter pour trouver des solutions à nos problèmes et défendre nos droits ? Certainement pas !

De nombreux camionneurs refusent de tomber dans ce piège de l'anti-conscience qui a été tendu pour nous piéger et nous paralyser. Nous devons bâtir et renforcer nos propres organisations et nous en servir pour développer notre propre pensée, notre propre logique et nos analyses et nos luttes afin d'avancer d'un pas ferme vers une nouvelle direction de l'industrie et ainsi contribuer, en tant que contingent de la classe ouvrière, à ouvrir les portes au progrès de la société.

### **Note**

1. Pour les camionneurs, cette soi-disant pénurie de main-d'oeuvre est une véritable insulte et une arme à double tranchant. Quand il n'y a pas de pénurie, la concurrence accrue pour les emplois disponibles abaisse les salaires et les conditions de travail. Les camionneurs se voient forcés de travailler plus fort sans que leur bien-être personnel soit assuré ou ils risquent de perdre leur emploi. Puis, dans une situation de « pénurie » de travailleurs, les transporteurs augmentent la pression sur eux et leur disent de travailler plus fort et plus vite à cause de la « pénurie ». D'une manière ou d'une autre, ce sont les travailleurs qui paient le prix à moins qu'ils organisent et résistent.

2. « [Forced into debt. Worked past exhaustion. Left with nothing](#) » par Brett Murphy. Édition du 16 juin 2017 de *USA Today*.



---

**NUMÉROS PRÉCÉDENTS | ACCUEIL**

**Site web: [www.pccml.ca](http://www.pccml.ca) Email: [forumouvrier@cpcml.ca](mailto:forumouvrier@cpcml.ca)**